

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.09.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 24.04.92 Bulletin 92/17.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ALCATEL BUSINESS SYSTEMS
Société Anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Brunner Frédéric et Medicott Mark.

⑦3 Titulaire(s) :

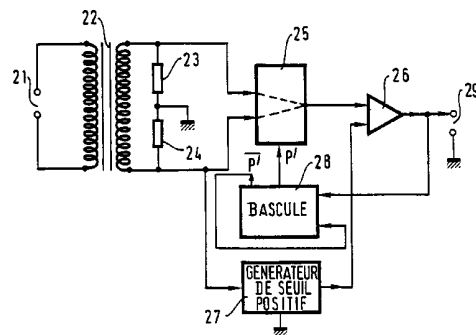
⑦4 Mandataire : SOSPI Sciaux Edmond.

⑤4 Décodeur pour un signal binaire code selon un code bipolaire à inversion de marque.

⑤7 Selon le code AMI, par exemple, un niveau logique 0 est représenté par une valeur nulle du signal codé, et un niveau logique 1 est représenté alternativement par deux valeurs algébriques opposées. Un exemple préférentiel de réalisation de décodeur AMI selon l'invention comporte:

- un transformateur (22) et deux résistances (23, 24) pour fournir deux signaux ayant respectivement une valeur égale et une valeur opposée à celle du signal codé;
- un multiplexeur (25) pour sélectionner l'un de ces deux signaux en fonction de la polarité du signal codé, prévue pour la prochaine fois où il représentera l'état logique 1;
- un générateur de seuil (27) fournissant une tension de seuil positive, quelle que soit la polarité prévue pour le signal codé;
- un comparateur unique (26) pour comparer le signal sélectionné à la valeur de seuil, et fournir un signal binaire de valeur 1 si la valeur du signal sélectionné est plus grande que la tension de seuil positive, ou de valeur 0 dans le cas contraire;
- une bascule (28) dont l'état change au rythme des bits de niveau logique 1 décodés par le décodeur, de façon à prédire la polarité (P') du signal codé, pour la prochaine fois il représentera l'état logique 1.

Application à la transmission de données, selon le code AMI ou PR4.



FR 2 668 320 - A1



Décodeur pour un signal binaire codé selon un code bipolaire à inversion de marque.

L'invention concerne un décodeur pour un signal binaire codé selon un code bipolaire à inversion de marque, et plus particulièrement un des codes pour lesquels le signal codé peut prendre trois valeurs, et où chaque bit est codé par une valeur qui dépend non seulement de ce bit mais aussi des bits qui l'ont précédé.

Un premier exemple de ce type de code est appelé communément "code à inversion de marque alternée" ou AMI (Alternate Mark Inversion). Selon le code AMI, un premier état logique, 0, est toujours représenté par une valeur nulle du signal codé, et un second état logique, 1, est représenté alternativement par deux valeurs algébriques opposées, +E et -E.

Un second exemple de code bipolaire à inversion de marque est le "code à réponse partielle d'ordre 4", ou PR4 (Partial Response 4). Selon le code PR4, la valeur codée de chaque bit est fonction de ce bit et du deuxième bit l'ayant précédé, par une fonction logique simple qui a pour effet qu'une suite d'états logiques 0 est codée par une suite de valeurs nulles, de même qu'une suite d'états logiques 1.

	Deuxième bit précédent	Premier bit précédent	Bit à coder	valeur du signal codé
25	0	0	0	0
	0	0	1	+E
	1	0	0	-E
	1	0	1	0
30				

0 désigne un état logique indifférent.

Ce type de code est utilisé dans le domaine des télécommunications car il ne nécessite pas la transmission d'une composante continue.

Pour détecter et décoder un tel signal à trois niveaux, il est connu de comparer le signal codé à deux valeurs de seuil, l'une positive et l'autre négative, pour décider si le signal reçu est de polarité positive, de polarité négative, ou de valeur nulle. Le signal parvenant à l'entrée d'un décodeur est généralement un signal qui est déformé et affaibli par un canal de transmission, telle qu'une paire torsadée. Les valeurs de seuil ont donc une valeur absolue qui est choisie inférieure à la valeur absolue nominale des niveaux du signal codé.

10 Un décodeur classique comporte : un comparateur pour comparer le signal codé à une valeur de seuil positive, un comparateur pour le comparer parallèlement à une valeur de seuil négative; et un circuit logique pour combiner les résultats de ces deux comparaisons. Un décodeur classique comporte donc une certaine
15 redondance de matériel, puisque les deux comparateurs ne travaillent pas en parallèle mais travaillent alternativement. Cette redondance augmente le coût et la consommation du décodeur. Le but de l'invention est de réduire le coût et la consommation d'un tel décodeur. Cette réduction du coût et de la consommation
20 est d'autant plus importante que le signal codé a un débit élevé, car alors les décodeurs classiques nécessitent l'utilisation de comparateurs très rapides qui ont une forte consommation et un coût élevé.

L'objet de l'invention est un décodeur pour un signal binaire
25 codé selon un code bipolaire à inversion de marque, chaque état logique étant représenté par une valeur du signal codé choisie parmi une valeur nulle et deux valeurs algébriques opposées, en fonction des niveaux logiques ayant précédé celui qui est codé; caractérisé en ce qu'il comporte :

30 - des moyens pour déterminer le signe qu'aura le signal codé la prochaine fois où il aura une valeur non nulle, en fonction des états logiques décodés précédemment;

- des moyens pour comparer la valeur du signal codé à une seule valeur de seuil, dont le signe est le signe déterminé par les
35 moyens pour déterminer le signe;

- des moyens logiques pour déduire un état logique décodé, en fonction du résultat de la comparaison et en fonction des états logiques décodés précédemment.

Le décodeur ainsi caractérisé est plus simple qu'un décodeur
 5 de type connu puisqu'il comporte un comparateur unique pour comparer le signal à une seule valeur de seuil, au lieu de comporter deux comparateurs pour le comparer à deux valeurs de seuil parallèlement.

L'invention sera mieux comprise et d'autres détails apparaî-
 10 tront à l'aide de la description ci-dessous et des figures l'accompagnant :

- la figure 1 représente un chronogramme d'un exemple de signal codé selon le code AMI;

- la figure 2 représente le schéma synoptique d'un exemple de
 15 réalisation d'un décodeur AMI selon l'art antérieur;

- la figure 3 représente un premier exemple de réalisation de décodeur AMI, selon l'invention;

- la figure 4 représente un second exemple de réalisation de décodeur AMI, selon l'invention.

20 - la figure 5 représente un chronogramme d'un exemple de signal codé selon le code PR4;

- la figure 6 représente un exemple de réalisation de décodeur PR4, selon l'invention.

Le signal codé dont le chronogramme est représenté sur la fi-
 25 gure 1 représente chaque bit ayant l'état logique 0 par une valeur 0; et représente : par une valeur +E le premier; le troisième,..., bit ayant l'état logique 1; et par une valeur -E, le deuxième, le quatrième,..., bit ayant l'état logique 1. Il y donc inversion alternée de la polarité du signal codé pour chaque nouveau bit
 30 ayant l'état logique 1.

Pour tenir compte des déformations et des affaiblissements du signal codé, un état logique 1 est considéré comme détecté lorsque le signal codé a une valeur positive supérieure à une valeur de seuil +S ou bien une valeur négative inférieure, en valeur algèbri-
 35 que, à une valeur de seuil négative -S, la valeur absolue S de ces

deux seuils étant choisie inférieure à la valeur absolue nominale des valeurs du signal codé représentant des niveaux logiques 1. La valeur S peut être asservie sur la valeur moyenne des crêtes positives ou des crêtes négatives du signal codé pour tenir compte des
 5 fluctuations de l'atténuation du canal de transmission.

La figure 2 représente le schéma synoptique d'un exemple de réalisation d'un décodeur AMI selon l'art antérieur, comportant :

- une entrée 1, recevant le signal codé;
- un générateur de seuil positif 2;
- 10 - un générateur de seuil négatif 3;
- deux comparateurs, 4 et 5;
- une porte logique OU 6;
- et une sortie 7 fournissant un signal binaire décodé.

Les générateurs 2 et 3 ont chacun une entrée reliée à l'entrée
 15 1 du décodeur pour recevoir le signal codé et déterminer une valeur de seuil positif et une valeur de seuil négatif respectivement en fonction de la valeur moyenne des crêtes positives et de la valeur moyenne des crêtes négatives du signal codé. Une entrée inversante, notée -, du comparateur 4 est reliée à la sortie du générateur 2.
 20 Une entrée non inversante, notée +, du comparateur 5 est reliée à la sortie du générateur 3. Une entrée non inversante, notée + du comparateur 4, et une entrée inversante, notée -, du comparateur 5, sont reliées à l'entrée 1 du décodeur. Les sorties des comparateurs 4 et 5 sont reliées respectivement à deux entrées de la porte logi-
 25 que OU 6. La sortie de cette porte constitue la sortie 7 du décodeur.

Les comparateurs 4 et 5 ne basculent jamais en même temps car le signal codé ne peut être à la fois supérieur au seuil positif et inférieur au seuil négatif. Il est donc possible de multiplexer les
 30 valeurs de seuil et de n'utiliser qu'un seul comparateur. Le multiplexage nécessite de connaître la polarité du signal codé à comparer à un seuil. Dans le cas du code AMI, la polarité qu'aura le signal codé, la prochaine où il représentera l'état logique 1, et toujours l'opposée de la polarité qu'avait le signal codé la der-
 35 nière fois où il représentait l'état logique 1, par conséquent il

est possible de prévoir la commande à appliquer à un multiplexage.

La figure 3 représente le schéma synoptique d'un premier exemple de réalisation de décodeur AMI selon l'invention, utilisant la prédiction de la polarité du signal codé, pour commander un multiplexage d'une valeur de seuil positif et d'une valeur de seuil négatif. Il comporte :

- une entrée 11 recevant le signal codé;
- un générateur de seuil positif, 12;
- un générateur de seuil négatif, 13;
- 10 - un multiplexeur 14, à deux entrées et une sortie;
- un comparateur unique, 15;
- une bascule de type D, 16;
- et une sortie 17 fournissant un signal binaire décodé.

Les générateurs de seuil 12 et 13 sont analogues à ceux du décodeur selon l'art antérieur, décrits précédemment. Ils possèdent une entrée reliée à l'entrée 11 du décodeur et des sorties reliées respectivement aux deux entrées du multiplexeur 14. La sortie du multiplexeur 14 est reliée à l'entrée inversante, notée -, du comparateur 15. L'entrée non inversante, notée +, du comparateur 15 est reliée à l'entrée 11. Le multiplexeur 14 possède une entrée de commande recevant un signal logique P traduisant la polarité attendue du signal codé, pour le prochain état logique 1 qu'il représentera. Ce signal P est fourni par une sortie de la bascule 16. Celle-ci possède : une entrée de données reliée à une autre 25 sortie de la bascule 16 fournissant un signal binaire \bar{P} complémentaire de P; et une entrée d'horloge reliée à la sortie du comparateur 15. Cette dernière est reliée aussi à la sortie 17 du décodeur. Ainsi, chaque état logique 1 du signal décodé fourni par le comparateur 15 fait basculer la bascule 16 pour changer la valeur du signal binaire P.

Il y a un problème d'initialisation de la bascule 16 lors de la mise sous tension du décodeur. En effet, le décodeur ignore si le premier bit ayant l'état logique 1 sera codé par une polarité positive ou une polarité négative. Dans certaines applications, il 35 peut être convenu que le signal codé est constitué de trames com-

mençant systématiquement par un état logique prédéterminé, 1 par exemple, codé par une polarité prédéterminée, positive par exemple. Dans ce cas, il suffit de prévoir un circuit classique initialisant la bascule 16 de telle sorte qu'elle fournisse un signal P ayant
 5 une valeur correspondant à la polarité positive, chaque fois que le décodeur est mis sous tension.

Une autre option consiste à laisser la bascule 16 se mettre dans un état aléatoire lors de chaque mise sous tension du décodeur, et à admettre la perte éventuelle du premier bit ayant l'état
 10 logique 1, transmis par le signal codé. Le deuxième bit ayant l'état logique 1 est alors correctement décodé puisque, si la polarité indiquée par la bascule 16 est fautive une fois, elle ne change pas et elle devient vraie pour la fois suivante. Ensuite l'état de la bascule 16 change normalement lors du décodage de chaque état
 15 logique 1, et le décodage se poursuit donc correctement.

Il est à remarquer que les moyens logiques pour déduire un état logique en fonction du résultat de la comparaison réalisée par le comparateur 15, et en fonction des états logiques précédemment décodés, sont simplifiés puisque la porte OU 6 est remplacée par
 20 une liaison directe de la sortie du comparateur 15 à la sortie 17 du décodeur.

La figure 4 représente le schéma synoptique d'un second exemple de réalisation de décodeur AMI selon l'invention, utilisant une prédiction de la polarité du signal codé, pour multiplexer non pas
 25 deux valeurs de seuil, mais deux valeurs opposées du signal à décoder. Il comporte :

- une entrée 21 recevant le signal codé;
 - un transformateur 22;
 - deux résistances 23 et 24 ayant des valeurs égales;
 - 30 - un multiplexeur 25, à deux entrées et une sortie;
 - un comparateur unique 26;
 - un générateur de seuil unique, 27;
 - une bascule 28 de type D;
 - et une sortie 29 fournissant un signal binaire décodé.
- 35 L'entrée 21 est reliée au primaire du transformateur 22. Le

secondaire du transformateur 22 comporte deux bornes qui sont reliées respectivement aux deux entrées du multiplexeur 25. Les résistances 23 et 24 constituent un pont dont le point milieu est relié au potentiel de référence du décodeur, et dont les deux extrémités sont reliées aux deux bornes du secondaire. Une entrée du générateur de seuil 27 est reliée à l'une des bornes du secondaire. La sortie du multiplexeur 25 est reliée à l'entrée non inversante, notée +, du comparateur 26. L'entrée inversante, notée -, du comparateur 26 est reliée à une sortie du générateur 27.

10 L'entrée de commande du multiplexeur 25 reçoit un signal binaire P' fourni par une sortie de la bascule 28 et indiquant la polarité prévue pour le signal codé lorsqu'il représentera le prochain état logique 1. Une entrée de données de la bascule 28 est reliée à une autre sortie de la bascule 28, qui fournit un signal
15 logique $\overline{P'}$ complémentaire de P. Une entrée d'horloge est reliée à la sortie du comparateur 26. Cette dernière est reliée aussi à la sortie 29 du décodeur. Le générateur 27 est analogue aux générateurs de seuil utilisés selon l'art antérieur, mais il fournit une seule valeur de seuil qui est, par exemple, positive. Au lieu de
20 changer la valeur de seuil pour chaque état logique 1, cet exemple de réalisation change la polarité du signal codé appliqué à l'entrée + du décodeur 26.

Cet exemple de réalisation est particulièrement simple puisqu'il n'y a qu'un seul générateur de seuil et qu'un seul
25 comparateur. Le transformateur 22 est un dispositif relativement peu coûteux par rapport au prix d'un comparateur rapide, et d'un second générateur de seuil variable en fonction du signal codé. La portée de l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits ci-dessus. Par exemple, il est à la portée de l'homme de
30 l'art de remplacer le transformateur 22 et les résistances 23 et 24 par un transformateur ayant un secondaire à point milieu, ce dernier étant relié au potentiel de référence du décodeur; ou bien de remplacer le transformateur par un amplificateur ayant un gain égal à -1.

35 La figure 5 représente un chronogramme d'un exemple de signal

binaire codé selon le code PR4. Il apparaît que prédire le signe qu'aura le signal codé pour représenter un état logique, est plus complexe que dans le cas du code AMI, car il ne s'agit pas d'une simple alternance. Le signal codé a une valeur non nulle et
5 positive si, et seulement, si le bit à coder a un niveau logique 1 et si le deuxième bit précédent a un niveau logique 0. Le signal codé a une valeur non nulle et négative si, et seulement si, le bit à coder a le niveau logique 0 et si le deuxième bit précédent a le niveau logique 1. Pour prédire le signe du signal codé, il est donc
10 nécessaire de disposer du niveau logique décodé pour le deuxième bit précédant le bit à coder. Si ce niveau logique est 0, le signal codé aura un valeur positive si elle n'est pas nulle. Si le niveau logique est 1, le signal codé aura une valeur négative si elle n'est pas nulle.

15 La figure 6 représente le schéma synoptique d'un exemple de réalisation de décodeur PR4, selon l'invention. Ce schéma est une adaptation du schéma représenté sur la figure 4: les moyens pour déterminer la polarité qu'aura le signal codé sont constitués de deux bascules 38 et 39, au lieu de la bascule unique 28; et les
20 moyens logiques pour déduire le signal binaire décodé en fonction du résultat de la comparaison et en fonction des états logiques précédemment décodés, sont constitués d'une porte OU EXCLUSIF 40, au lieu d'une liaison directe.

Cet exemple de réalisation comporte :

- 25 - une entrée 31 recevant le signal codé;
- un transformateur 32;
- deux résistances 33 et 34 ayant des valeurs égales;
- un multiplexeur 35 à deux entrées et à deux sorties;
- un comparateur unique 36;
- 30 - un générateur de seuil unique 37;
- deux bascules 38 et 39, de type D;
- une porte logique OU exclusive 40;
- un dispositif d'initialisation 41;
- une sortie 42 fournissant un signal binaire décodé et
35 inversé.

- et une horloge 43 ayant une fréquence égale au rythme des bits.

Les éléments 31 à 37 sont respectivement analogues aux éléments 21 à 27 de l'exemple de réalisation représenté sur la figure 4. Le multiplexeur 35 est commandé par un signal binaire P" 5 fourni par une sortie de la bascule 38 et qui représente le signe qu'aura le signal codé pour le prochain logique représenté par une valeur non nulle. La bascule 38 possède : une entrée de données reliée à une sortie de la bascule 39, une entrée d'horloge reliée à la sortie de l'horloge 43, et une entrée d'initialisation reliée à une sortie du dispositif 41. La bascule 39 possède : une entrée de données reliée à la sortie de la porte 40, une entrée d'horloge reliée à la sortie de l'horloge 43, et une entrée d'initialisation reliée à une sortie du dispositif d'initialisation 41. Une première 10 entrée de la porte 40 est reliée à la sortie du comparateur 36. Une seconde entrée de la porte 40 est reliée à la sortie de la bascule 38. La sortie de la porte 40 est reliée à la sortie 42 du décodeur.

Les bascules 38 et 39 étant reliées en série, elles procurent un retard correspondant à la durée de deux bits. La valeur du signal P" est donc égale à la valeur du deuxième bit, du signal 20 décodé, précédant le bit qui va être décodé. Le générateur de seuil 37 fournissant une valeur de seuil positive, le multiplexeur 35 transmet le signal codé sans inversion de signe, lorsque le deuxième bit précédent a pour valeur 0; et au contraire, transmet le signal codé ayant un signe inversé, lorsque le deuxième bit 25 précédent a pour valeur 1.

La porte 40 transmet la valeur binaire fournie par la sortie du comparateur 36, sans la modifier, dans les cas où la valeur du deuxième bit précédent est 0. La porte 40 transmet la valeur binaire fournie par le comparateur 36 en la complétant dans le cas où la valeur du deuxième bit précédent est 1, afin d'obtenir la 30 valeur binaire exacte correspondant à l'état logique à décoder, en fonction du résultat de la comparaison réalisé par le comparateur 36, et en fonction de l'état logique du deuxième bit précédent le bit en cours de décodage. 35

Il est nécessaire de connaître l'état logique du premier bit transmis pour pouvoir décoder correctement les bits de rang impair, et il est nécessaire de connaître l'état logique du deuxième bit transmis afin de décoder correctement les bits de rang pair. Le
5 dispositif d'initialisation 41 charge les bascules 38 et 39 avec des valeurs binaires correspondant aux états logiques des deux premiers bits transmis, qui sont connus à l'avance. Par exemple, ces états logiques sont 1, et les bascules 38 et 39 sont chargés, lors de la mise sous tension du décodeur, de telle sorte que leurs
10 sorties respectives fournissent une valeur 1.

L'application de l'invention au décodage d'un signal codé selon le code PR4, n'est pas limitée à cet exemple de réalisation. Il est à la portée de l'homme de l'art d'adapter le schéma représenté sur la figure 3, et décrit précédemment, pour réaliser un décodeur
15 de signal PR4 comportant deux générateurs de seuil au lieu de comporter des moyens pour changer le signe du signal codé.

20

25

30

35

REVENDEICATIONS:

1) Décodeur pour un signal binaire codé selon un code bipolaire à inversion de marque, chaque état logique étant représenté par une valeur du signal codé, choisie parmi une valeur nulle et deux
 5 valeurs algébriques opposées (+E, -E), en fonction des niveaux logiques ayant précédé celui qui est codé; caractérisé en ce qu'il comporte :

- des moyens (16; 28; 38, 39) pour déterminer le signe qu'aura le signal codé la prochaine fois où il aura une valeur non nulle
 10 (+E, -E), en fonction des états logiques décodés précédemment;

- des moyens (12 à 15; 22 à 27; 32 à 37) pour comparer la valeur du signal codé à une seule valeur de seuil, dont le signe est le signe déterminé par les moyens (16; 28; 38, 39) pour déterminer le signe;

15 - des moyens logiques (40) pour déduire un état logique décodé, en fonction du résultat de la comparaison et en fonction des états logiques décodés précédemment.

2) Décodeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour comparer le signal codé à une seule valeur de
 20 seuil, comportent :

- un comparateur unique (15) recevant sur une première entrée (+) la valeur du signal codé, recevant sur une seconde entrée (-) une valeur de seuil, et fournissant sur une sortie (17) un signal binaire traduisant le résultat de la comparaison;

25 - des moyens (12, 13) pour fournir deux valeurs de seuil ayant des signes opposés (+S, -S);

- des moyens (14) pour multiplexer ces deux valeurs de seuil, en fonction d'un signal (P) fourni par les moyens (16) pour déterminer le signe qu'aura le signal codé.

30 3) Décodeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour comparer la valeur du signal codé à une seule valeur de seuil, comportent :

- un comparateur unique (26; 35) recevant sur une première entrée (-) une valeur de seuil ayant un signe fixe, recevant sur une
 35 seconde entrée (+) un signal fonction du signal codé, et fournis-

sant sur une sortie un signal binaire traduisant le résultat de la comparaison;

- des moyens (22 à 25; 32 à 35) pour fournir au comparateur (26; 36) un signal fonction du signal codé, en inversant ou non le
5 signe du signal codé, en fonction d'un signal (P'; P'') fourni par les moyens (28; 38, 39) pour déterminer le signe qu'aura le signal codé.

4) Décodeur selon la revendication 3, caractérisé en ce que les moyens pour fournir un signal fonction du signal codé compor-
10 tent :

- un transformateur (22; 32) fournissant deux valeurs opposées du signal codé;

- un multiplexeur (25; 35) pour sélectionner l'une des deux valeurs opposées fournies par le transformateur, commandé par le
15 signal (P'; P'') fourni par les moyens (28; 38, 39) pour déterminer le signe.

5) Décodeur selon la revendication 1, pour un signal codé selon un code bipolaire à marque alternée (AMI), caractérisé en ce que les moyens pour déterminer le signe qu'aura le signal codé com-
20 portent une bascule (16; 28) commandée par le signal binaire décodé;

et en ce que les moyens logiques pour déduire un état logique décodé sont constitués par une liaison directe avec la sortie des moyens pour comparer (15; 26).

6) Décodeur selon la revendication 1, pour un signal codé selon un code bipolaire à réponse partielle d'ordre 4 (PR4), caracté-
25 risé en ce que les moyens pour déterminer le signe qu'aura le signal codé comportent :

- deux bascules (38, 39), en série, commandées par les états
30 logiques décodés;

- un dispositif (41) d'initialisation des bascules (38, 39);

et en ce que les moyens logiques pour déduire un état logique décodé comportent une porte OU EXCLUSIF (40) ayant une entrée re-
liée à une sortie des moyens pour comparer (36) et une entrée re-
35 liée à une sortie des moyens (38, 39) pour déterminer le signe.

FIG.1

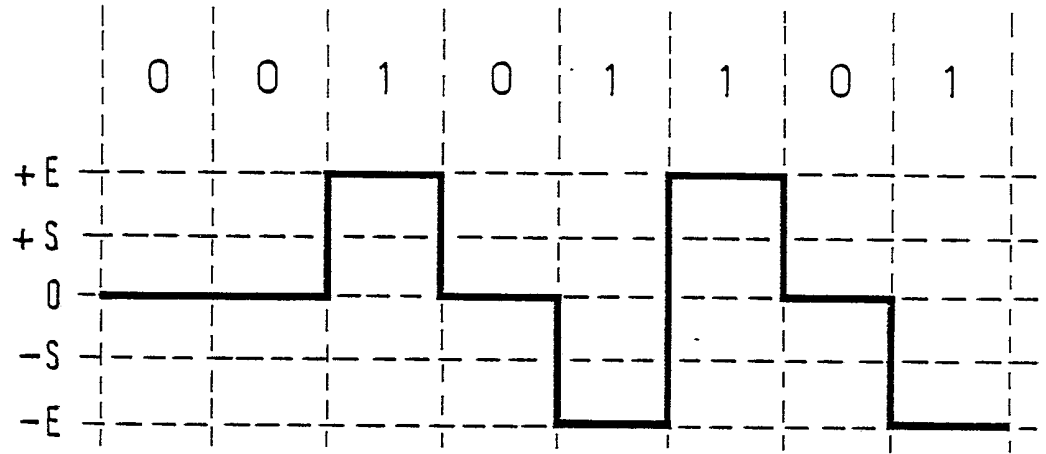
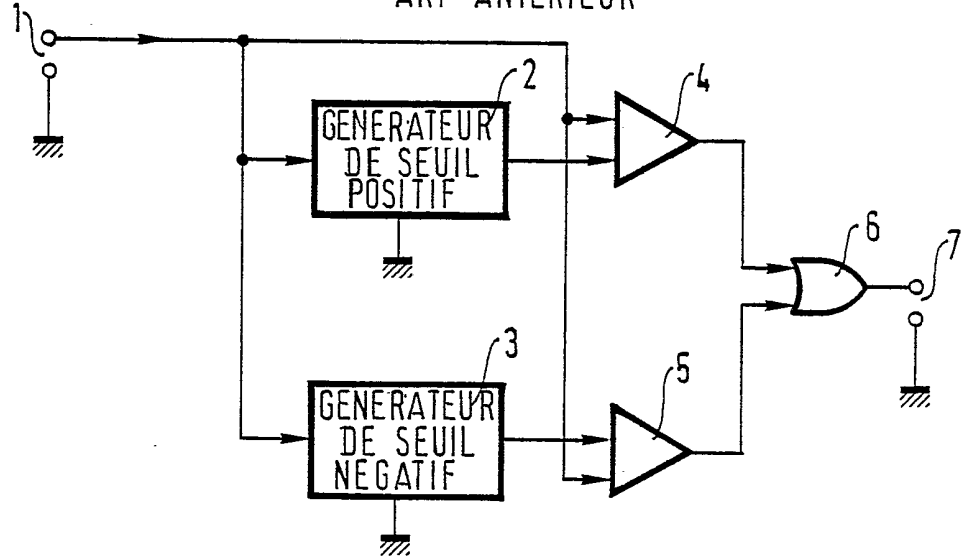


FIG.2
ART ANTERIEUR



2/3

FIG.3

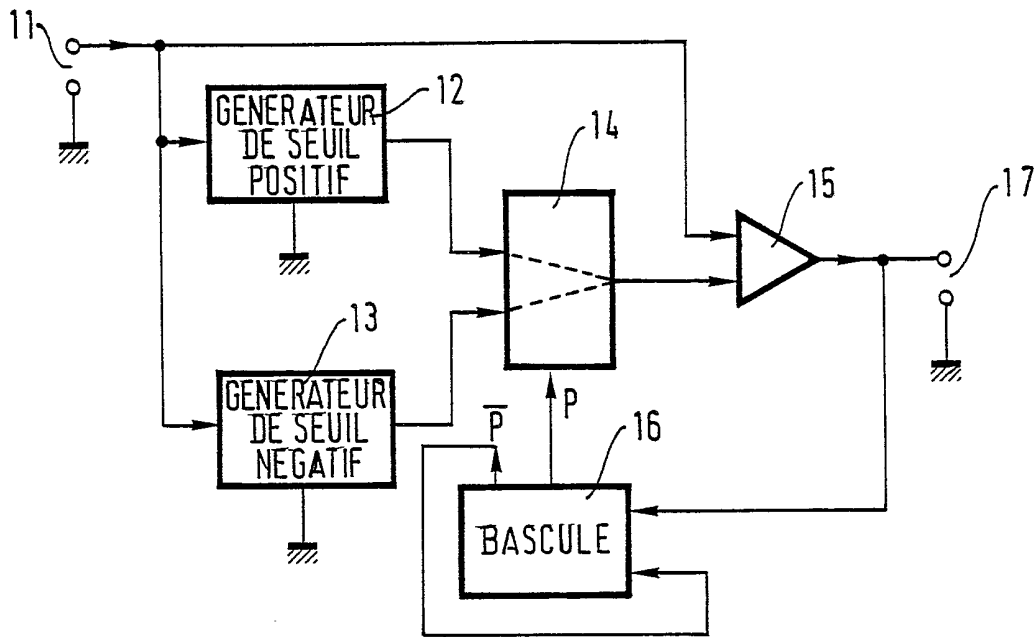
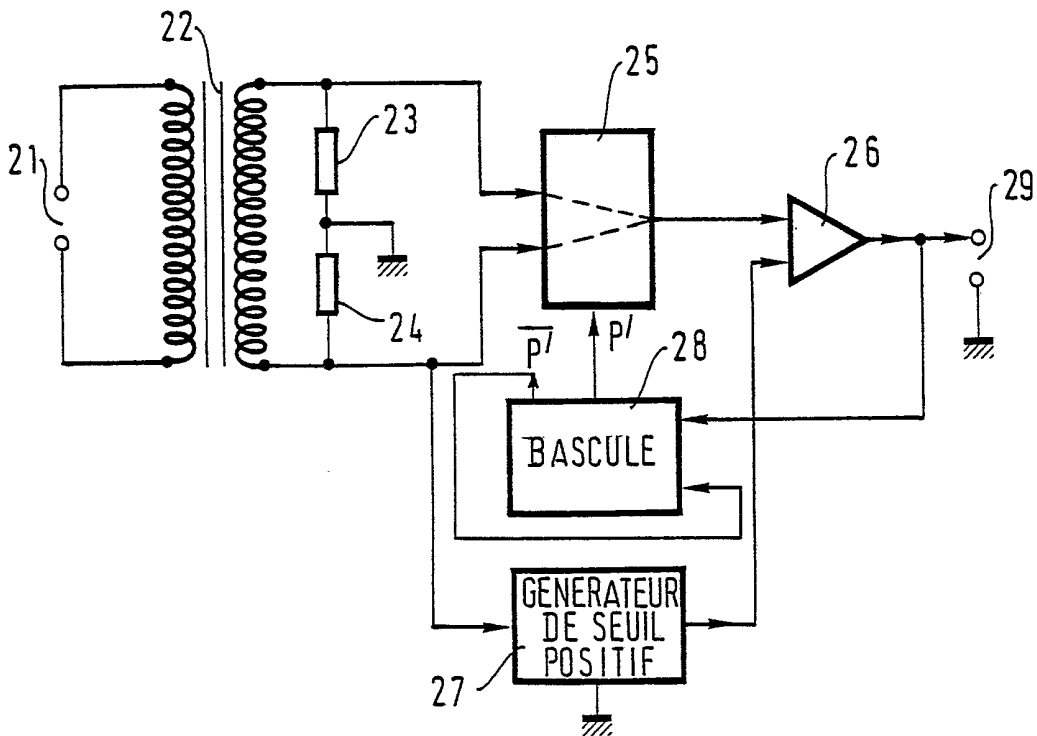
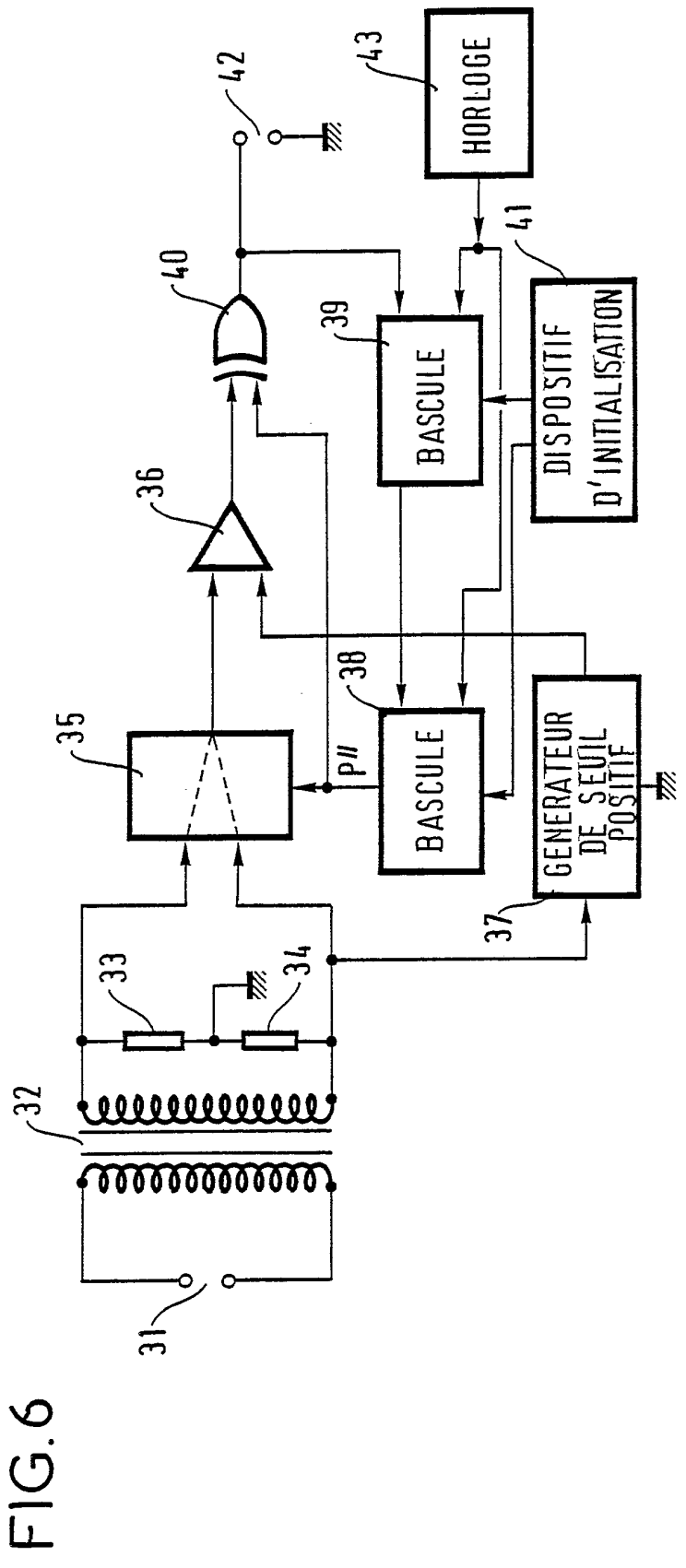
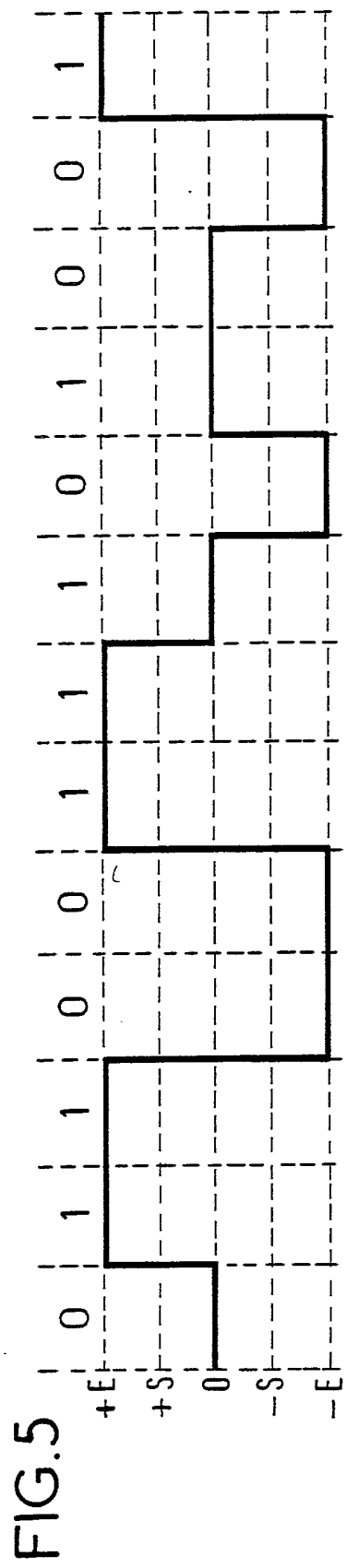


FIG.4





INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9011118
FA 450768

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP-A-0291246 (ELEKTRISK BUREAU A.S.) * page 3, lignes 9 - 21 * * page 5, ligne 51 - page 6, ligne 7; figure 5 * ---	1-3
A	WO-A-8505234 (DAVID SYSTEMS INC.) * pages 9 - 10, ligne 13; figure 4 * ---	1
A	WO-A-8908364 (INTEGRATED NETWORK CORPORATION) * pages 30 - 31, ligne 17; figure 8 * ---	1
A	DE-A-3044526 (SIEMENS AG.) ---	
A	EP-A-0209839 (IBM) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		H03M H04L G11B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
16 MAI 1991		CARTRYSSE A.A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant